Appel à manifestation d'intérêt

Règlement

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est porté par FUB Services, filiale de la FUB. Il s'inscrit dans le cadre du programme CEE « Vélo-Égaux ».

Il a pour objet la sélection de 15 territoires d'essaimage qui opéreront entre janvier et septembre 2026, en parallèle des 20 territoires pilote en place depuis mai 2024.

Il est ouvert du 19 novembre 2025 jusqu'au 19 décembre 2025 à 23h59. La notification des résultats aura lieu entre le 26 et 30 janvier 2026.

Une Foire aux Questions (FAQ) est mise à disposition sur cette page. Elle sera mise à jour tout au long de la période de réponse.

Si vous n'y trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez nous contacter : contact-veloegaux@fub.fr

Table des matières

1. Présentation 3
FUB et FUB Services 3
Programme et objectifs 3
2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt 4
Projets attendus 4
Critères d'éligibilité 6
Critères de sélection 6
Processus de sélection 8
3. Apports du programme 8
Soutien au projet 8
Soutien au déploiement de parcours bénéficiaires 10
4. Engagements des consortiums retenus 11
Pour un projet « Incubation » 11
Pour un projet « Expérimentation » 12
5. Financement 13
Objets de financement 13
Soutien financier à l'essaimage 14
Financement des parcours bénéficiaires 15
6. Construire sa réponse à l'AMI 17
Fiche projet 17
Fiche budget 18
7. Modalités de candidature 18
Calendrier 18
Documents de l'AMI 19
Dossier de candidature 19

1. Présentation

FUB et FUB Services

Créée en 1980, la Fédération française des Usagères et usagers de la Bicyclette (FUB) est une association qui regroupe aujourd'hui plus de 500 associations locales de promotion du vélo comme mode de déplacement.

Sa mission : rendre la solution vélo attractive et sûre pour tous et toutes. Partout en France, la FUB agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations des cyclistes et œuvre ainsi pour une meilleure prise en compte de ces usagères et usagers dans les politiques de transports, la réglementation, les aménagements et l'éducation. Dans un contexte de fort développement, la FUB a créé des filiales pour permettre la gestion de projets financés par les certificats d'économies d'énergie (CEE). **FUB SERVICES est une des filiales de la FUB portant différents programmes, notamment Vélo-Égaux, qui fait l'objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).**

Programme et objectifs

Alors que de nombreuses personnes font aujourd'hui le choix du vélo au quotidien, séduites par ses effets positifs sur la santé et l'environnement, l'accessibilité de sa pratique n'est pas la même pour tous et toutes. Adopter le vélo pour ses déplacements demande de nombreux apprentissages pour les adultes n'ayant pas pratiqué depuis longtemps ou n'ayant pas pu apprendre à en faire : manier le vélo tout d'abord, mais aussi circuler dans le trafic, repérer son itinéraire, choisir le bon vélo et les bons équipements… **Ces apprentissages sont d'autant plus difficiles pour des personnes en situation de précarité.**

Par son faible coût, la flexibilité qu'il permet, ses effets positifs sur la santé, le vélo est pourtant un mode de déplacement qui peut être particulièrement adapté pour ces personnes, dont les choix de mobilité réduits contraignent l'accès aux droits, l'insertion professionnelle comme de nombreux autres aspects de la vie. Démocratiser la pratique du vélo, c'est offrir à tous et toutes de gagner en autonomie.

Pour que le vélo devienne une solution réelle au quotidien, un accompagnement spécialisé sur la durée, adapté aux besoins de chaque personne, est nécessaire. Il s'agit aussi de faciliter l'accès à un vélo adapté pour des cyclistes débutant·es.

Le programme Vélo-Égaux propose de répondre à ces enjeux par :

- **Un parcours d'accompagnement complet** comprenant :
    - Un diagnostic mobilité vélo initial
    - Un programme sur mesure de séances de vélo-école, d'initiation à l'entretien mécanique de son vélo, ainsi qu'un coaching individualisé si nécessaire
    - Un suivi proactif sur la durée par un·e conseiller·e vélo
- **La prise en charge, pour les bénéficiaires qui le souhaitent, d'un vélo prêt-à-rouler issu du réemploi.**

Cette méthodologie est déployée en deux phases, pour lesquelles l'engagement des territoires et les apports du programme varient :

- **Phase 1 (octobre 2024 - septembre 2026) : déploiement sur 20 territoires pilote**
  Les territoires pilote accèdent à un financement CEE pluriannuel leur permettant de mettre en place des dispositifs complets : poste de conseiller·e vélo, séances d'accompagnement et remise de vélo prêt-à-rouler.
- **Phase 2 (janvier 2026 - septembre 2026) : essaimage sur 15 nouveaux territoires**
  Les territoires d'essaimage bénéficient des retours d'expérience des territoires pilote pour concevoir un dispositif – voire expérimenter son déploiement – en s'appuyant sur un financement CEE ponctuel et des co-financements.

Le présent AMI concerne la phase 2 du programme Vélo-Égaux.

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Projets attendus

L'objet de cet AMI est la sélection de 15 territoires d'essaimage qui opéreront entre janvier et septembre 2026, en parallèle des 20 territoires pilote en place depuis mai 2024.

L'essaimage vient soutenir 15 nouveaux territoires entre janvier et septembre 2026 dans l'optique **d'impulser la conception de dispositifs inspirés de Vélo-Égaux sur de nouveaux territoires.** Le détail de ces actions sera restitué dans la **fiche projet** en annexe, et le chiffrage de ces actions sera reporté dans la **fiche budget**.

Typologie du projet

Deux types de projets d'essaimage sont possibles, en fonction du niveau d'avancement du consortium pour déployer un dispositif inspiré de Vélo-Égaux :

- **L'incubation :** Être accompagné pour concevoir le dispositif en 2026 et le déployer en dehors du programme.
- **L'expérimentation :** Des territoires avec un écosystème permettant de concevoir un dispositif et de le déployer via des parcours bénéficiaires dès 2026.

Les engagements des candidats par type de projet sont précisés dans la section 4. Engagements des consortiums retenus.

Montage en consortium

La réponse au présent AMI doit se faire en consortium, c'est-à-dire par la mise en place d'une collaboration entre au moins deux structures qui s'associent pour y répondre en se répartissant les rôles et mutualisant des ressources et compétences. Les candidats retenus seront amenés à signer une convention de partenariat liant les membres du consortium et la FUB. Le consortium peut être préexistant ou se constituer en vue de la réponse à cet AMI.

La formalisation de la collaboration entre les structures membres pourra faire l'objet d'une convention de partenariat entre les membres de ce consortium. Au stade de la candidature, la signature d'une telle convention n'est pas impérative pour un nouveau consortium. Un modèle de convention est disponible dans les annexes de cet AMI.

- Exemples de structures potentielles :

- **Structures associatives :** vélo-écoles, ateliers d'auto-réparation, associations de lutte contre la précarité, plateformes de mobilité, etc.
- **Structures de l'ESS :** régies de quartier ou de territoire, ateliers chantiers d'insertion, structures d'accompagnement socio-professionnel, etc.
- **Acteurs publics et para-publics :** collectivités territoriales ou intercommunalités (départements, communauté de communes, etc.), missions locales, bailleurs sociaux, etc.
- **Acteurs privés :** clubs d'entreprises, fondations, entreprises et auto-entreprises, etc.

Répartition des rôles

- **1 structure porteuse :**
  - Reçoit et administre le soutien financier d'essaimage entre les structures du consortium
  - Coordonne les parties prenantes du projet
  - Participe au programme d'accompagnement et déploiement des parcours
  - Participe au reporting des actions menées

- **Au moins 1 structure partenaire :**
  - Participe au programme d'accompagnement et déploiement des parcours
  - Participe au reporting des actions menées

- **Prestataires** pour les projets « Expérimentation » (maximum 3 prestataires)
  - Réalisent des prestations des parcours bénéficiaires. L'ensemble des modules d'accompagnement doivent être couverts (vélo-école, initiation mécanique, remise de vélo) pour engager le financement de parcours bénéficiaires. Les prestataires répondent au référentiel pédagogique et au cahier des charges des vélos fournis ou réparés.

Echelle de territoire

Le territoire couvert peut s'étendre *a minima* sur une commune, au plus sur un bassin de vie*****, en dehors des territoires déjà actifs sur Vélo-Égaux (phase pilote). Une priorité sera donnée aux territoires situés dans des départements, voire des régions, non couverts actuellement.

Carte des coordinations locales sur le site internet Où Vélo-Égaux est-il déployé ?

*** Attention** : il est possible que les membres du consortium soient positionnés à une échelle différente. Par exemple, un département peut être membre du consortium, toutefois le projet d'essaimage sera déployé à l'échelle d'un bassin de vie donné au sein de ce département.

Deux écosystèmes

L'ancrage du projet s'appuie sur les écosystèmes de l'accompagnement social et de la mobilité à vélo.

Critères d'éligibilité

Critères impératifs pour candidater

1. Votre consortium et vos compétences

Le consortium associe au moins 2 structures.

Expérience en matière d'accompagnement de publics en situation de précarité et/ou à la mobilité vélo.

2. Votre territoire et ses besoins

Pertinence territoriale pour une répartition géographique de Vélo-Égaux : Le territoire n'est pas déjà couvert par une coordination locale et l'échelle du territoire s'étend *a minima* sur une commune, au plus sur un bassin de vie.

4. Votre plan d'action et calendrier

Réalisme opérationnel : Les actions prévues sont en lien direct avec le déploiement d'un dispositif inspiré de Vélo-Égaux, sont mesurables et planifiées dans le temps.

Capacité de reporting, suivi et évaluation : Les objectifs sont mesurés et il est prévu de les suivre, d'en rendre compte à l'équipe projet Vélo-Égaux.

Vous trouverez plus d'indications pour construire le plan d'action dans la section 6. Construire sa réponse à l'AMI - 6.1. Fiche projet

5. Vos moyens financiers et votre vision de continuité (Fiche Budget)

Capacités financières, modèle économique : Indications sur les sources d'autofinancement et/ou de co-financement, répartition des financements explicitée.

Le porteur a la capacité de redistribuer les primes et financements entre les membres du consortium et éventuellement les prestataires (structures en expérimentation).

Critères de sélection

Critères non éliminatoires mais qui font l'objet d'une notation en faveur des candidatures

1. Votre consortium et vos compétences

Expérience en matière d'accompagnement de publics en situation de précarité et/ou à la mobilité vélo	+0 à +2
Répartition des rôles	+0 à +2
Complémentarité des structures et motivations internes	+0 à +1

2. Votre territoire et ses besoins

Pertinence territoriale pour une répartition géographique de Vélo-Égaux	+0 déjà couvert ou ne correspond pas à l'échelle +1 pas de CL dans le département +2 pas de CL dans la région

Diagnostic social et mobilité, inscription dans un plan stratégique (ex : PDMS…)	+0 à +3
Complémentarité des membres du consortium et leurs motivations pour ce projet	+0 à +1
Potentiel vélo, plus-value du programme sur le territoire	+0 à +1

3. Votre ancrage local et vos partenaires

Réseau partenarial, identification d'autres acteurs locaux potentiellement mobilisables et coopération envisagée	+0 à +2
Ecosystèmes et contexte favorable	+0 à +1

4. Votre plan d'action et calendrier

Réalisme opérationnel : Les actions prévues sont en lien direct avec le déploiement d'un dispositif inspiré de Vélo-Égaux, sont mesurables et planifiées dans le temps, projection de l'action après 2026	+0 à +2
Identification de moyens humains et matériels	+0 à +1
Identification d'actions en vue de la capitalisation sur le programme avec l'équipe projet et la communauté Vélo-Égaux	+0 à +1
Capacité de reporting, suivi et évaluation : Les objectifs sont mesurés et il est prévu de les suivre, d'en rendre compte à l'équipe projet Vélo-Égaux.	+0 à +2

5. Vos moyens financiers et votre vision de continuité (Fiche Budget)

Modèle économique, capacité à redistribuer les primes et financements entre les membres du consortium et le cas échéant les prestataires (Critère d'éligibilité)	+0 à +3
Expérience en matière de reporting financier, facturation ou suivi budgétaire de projets	+0 à +2
Capacité de financements après le programme (Modèle économique à plus d'un an, perspectives et opportunités identifiées en 3. Votre ancrage local et vos partenaires)	+0 à +1

Processus de sélection

19 novembre 2025 : Lancement de l'AMI

- 19 novembre 2025 : Webinaire de présentation de l'AMI
- Rédaction des réponses à l'AMI, montage des consortiums

19 décembre 2025 : Date limite d'envoi des candidatures

- Début de l'analyse des candidatures

- Entretiens téléphoniques potentiels entre les structures candidates et l'équipe programme Vélo-Égaux pour faire le point sur des éléments de réponses à l'AMI (précisions, compréhension…)

Janvier 2026 : Sélection des lauréats, annonce la semaine du 26 janvier.

Février 2026 : Conventionnement et contractualisation

- Signatures des conventions entre chaque consortium lauréat et la FUB
- Pour les territoires d'expérimentation : contractualisation avec les prestataires, vérification des diplômes en lien avec les référentiels pédagogiques, des conditions d'assurances, référencement plateforme Vélo-Égaux.

A partir de mars 2026 : Accompagnement des territoires d'essaimage, outillage et financement de parcours bénéficiaires.

3. Apports du programme

Soutien au projet

L'équipe nationale Vélo-Égaux soutient les consortiums retenus dans la mise en œuvre de leurs projets d'essaimage de deux façons :

(1) Intégration à la communauté du programme via une diversité d'actions d'accompagnement possibles ;
(2) Outillage pour la conception et promotion des dispositifs inspirés de Vélo-Égaux.

Une communauté Vélo-Égaux

La communauté Vélo-Égaux à laquelle seront intégrés les consortiums retenus est composée des structures déployant le programme sur les 20 territoires pilote, du reste des consortiums retenus pour la mise en œuvre de leur projet d'essaimage et de partenaires nationaux du programme. Ces acteurs se mobilisent pour faire avancer les objectifs du programme, favorisant la réussite des projets locaux. En 2026, cette communauté sera animée via différentes actions par l'équipe Vélo-Égaux, desquelles chaque consortium peut bénéficier en fonction des besoins de son projet d'essaimage.

- Animation de temps collectifs pour le réseau de territoires pilote et d'essaimage Vélo-Égaux ;
- Un accompagnement individualisé par l'équipe programme dans la mise en œuvre, au lancement du projet puis sur la base de bilans et reporting ponctuels ;
- Un accompagnement collectif à la mobilisation de prescripteurs et prescriptrices ;
- Un groupe de travail pour la structuration d'une filière vélo et réemploi ;
- Mise en réseau :
    - Avec les territoires pilotes (partage d'expériences et de pratiques, potentiellement des visites apprenantes, partage d'outils…)
    - Des partenaires nationaux et têtes de réseau (identification et partage d'informations, de connaissances)

Outillage pour la conception et la promotion d'un dispositif

Dans le cadre de la phase pilote du programme, des documents et outils ont été conçus pour cadrer et faciliter le déploiement. Ils ont évolué pendant la phase pilote pour s'adapter aux réalités de terrain. Ces évolutions et adaptations seront poursuivies, en co-construction avec les territoires pilote et d'essaimage impliqués dans le programme.

- Outils pour structurer un parcours bénéficiaire :
  - Référentiel pédagogique des prestations d'apprentissage de la mobilité à vélo
  - Référentiel pédagogique des prestations d'initiation à la mécanique vélo
  - Cahier des charges des vélos fournis ou réparés
- Outils pédagogiques à mobiliser auprès des bénéficiaires :
  - Le Guide du vélo bien réglé
  - Le Code vu du guidon
- Notices de fonctionnement des parcours, de la plateforme et du programme
- Un rapport d'expérimentation pour documenter la mesure d'impact du dispositif (en cours sur la phase pilote, à paraitre au printemps 2026)
- Une formation à destination des personnes exerçant des métiers de l'accompagnement mobilité auprès des publics en situation de précarité, sur les enjeux des mobilités actives dans l'accompagnement.
  - ➢ *Cette formation est financée par le programme et ouverte aux professionnel·les de l'accompagnement mobilité partenaires du consortium : « La marche et le vélo dans l'accompagnement mobilité »*»
- Un guide de mise en œuvre d'un dispositif Vélo-Égaux, partiellement co-construit avec les territoires pilote et d'essaimage en 2026
- Des canaux et supports de communication pour rendre visible le projet
  - Site internet "vitrine" Vélo-Égaux avec mise en visibilité des territoires impliqués.
  - Communication nationale sur les réseaux sociaux
  - Newsletter Vélo-Égaux
  - Envoi d'un kit de communication personnalisé (affiche, flyers, etc.), selon les besoins exprimés par les consortiums

Soutien au déploiement de parcours bénéficiaires

Dans le cadre de projets d'essaimage « Expérimentation », l'équipe nationale Vélo-Égaux met à disposition des consortiums retenus un soutien et un outillage spécifiques permettant le déploiement de parcours bénéficiaires entre mars et septembre 2026.

- Financement possible de parcours de bénéficiaires
  *Se référer à la section **5. Financement > Financement des parcours bénéficiaires***
- Des accès à la plateforme veloegaux.fr pour l'inscription, le suivi et la facturation des parcours bénéficiaires (comptes bénéficiaires, coordination et prestataires) comprenant les fonctionnalités suivantes :
  - Tutoriels et notices de fonctionnement pour l'utilisation de la plateforme
  - Inscription au programme et questionnaire de diagnostique mobilité vélo
  - Création de parcours types, à adapter pour chaque bénéficiaire
  - Planification, inscription et suivi des séances

    - Facturation
    - Bilans avec les bénéficiaires
    - Exports de données
- Outils facilitant la prise en main de la plateforme
    - Liste de critères d'éligibilité
    - Tutoriels et notices de fonctionnement pour l'utilisation de la plateforme
- Animation des coordinations et des prestataires.

Soutien financier

Se référer à la section 5. Financement > Soutien financier à l'essaimage

4. Engagements des consortiums retenus

Chaque structure d'un consortium retenu signera une convention de partenariat avec les autres structures intégrant son consortium et FUB Services. Cette convention, dont un modèle partiel sujet à modifications est disponible en annexe, précisera les engagements suivants des structures, en fonction de la catégorie de projet proposée.

Pour un projet « Incubation »

Participation à la communauté Vélo-Égaux

Les structures des consortiums retenus s'engagent à dégager du temps de travail de leur personnel et à mobiliser les financements pour participer aux temps d'animation proposés par Vélo-Égaux.

Ce temps de travail peut être différencié entre les structures du consortium, selon l'accord passé entre elles et indiqué dans la convention de partenariat à signer en février 2026.

Mobilisation du Guide de mise en œuvre d'un dispositif Vélo-Égaux

Les structures des consortiums retenus s'engagent à dégager du temps de travail de leur personnel pour contribuer à la co-construction d'une partie de du Guide de mise en œuvre d'un dispositif Vélo-Égaux avec l'équipe nationale et d'autres territoires Vélo-Égaux. Elles s'engagent également à mobiliser ce Guide pour concevoir leur propre dispositif.

Ce temps de travail peut être différencié entre les structures du consortium, selon l'accord passé entre elles et indiqué dans la convention de partenariat à signer en février 2026.

Reporting opérationnel et financier

Les structures porteuses des consortiums retenus s'engagent à rendre compte de l'activité de leur consortium et de la consommation du montant du soutien financier dans le cadre du programme, en utilisant les fichiers numériques mis à sa disposition par l'équipe nationale. Cela implique notamment :

- Les activités d'ingénierie et de co-construction de leur dispositif avec les autres structures du consortium, dans le cadre de l'accompagnement Vélo-Égaux ou en marge de celui-ci ;

- Les activités ou événements où ont été utilisés les outils et supports de communication mis à disposition par Vélo-Égaux ;
- Les partenaires ciblés et/ou mobilisés dans le projet d'essaimage (hors membres du consortium), tels que des prescripteurs ou d'autres acteurs avec un rôle à jouer dans le dispositif en construction ;
- Les formations auxquelles participent des membres du consortium ou partenaires pour contribuer à la construction du dispositif ;
- Le matériel acheté pour les structures chargées d'accompagnement de bénéficiaires dans le dispositif en construction ;
- Entre autres.

Les structures partenaires des consortiums s'engagent à fournir à leurs structures porteuses les éléments sollicités par celles-ci dans la réalisation de ce reporting.

Tous les éléments de redevabilité et le calendrier associé seront définis dans le cadre de la convention de partenariat qui sera établie entre FUB Services et les différentes structures des consortiums début 2026. Ce calendrier s'étendra notamment au 4ème trimestre 2026, lors de la phase de bilan du programme Vélo-Égaux.

Communication

Les structures des consortiums retenus s'engagent à communiquer sur leur participation au programme, en utilisant les éléments mis à leur disposition par l'équipe nationale, notamment le logo et le kit de communication.

Elles s'engagent également à :

- Faire connaître le programme, en :
  - Utilisant les outils de communication mis à leur disposition par l'équipe nationale ;
  - Alimentant la liste de contacts du programme en encourageant l'inscription des partenaires prescripteurs à la newsletter du programme ;
  - Participant ou animant des moments de convivialité avec des partenaires ;
- Alimenter la communication nationale du programme en témoignages, photographies, entre autres.

RGPD

Les structures des consortiums retenus s'engagent à respecter le Règlement Général de Protection des Données pour toutes leurs activités réalisées dans le cadre du programme.

Pour un projet « Expérimentation »

Les consortiums présentant un projet « Expérimentation » doivent remplir les mêmes engagements que les consortiums pour un projet « Incubation » ci-dessus et les engagements spécifiques ci-dessous.

Intégration de prestataires vélo-école, initiation mécanique et réparation

Dans un projet « Expérimentation », le consortium déploie des parcours bénéficiaires et remet des vélos prêt-à-rouler sur son territoire, en mobilisant le financement CEE associé. Pour cela, les structures des consortiums retenus s'engagent à assurer la participation de structures compétentes pour réaliser 3 types d'activités :

- Réaliser les séances d'apprentissage à la mobilité vélo du parcours bénéficiaire (modules 1, 2, 3, 3bis et 4) en accord avec le référentiel pédagogique Vélo-Égaux ;
- Réaliser les séances d'initiation mécanique du parcours bénéficiaire (module 5) en accord avec le référentiel pédagogique Vélo-Égaux ;
- Fournir des vélos prêt-à-rouler en accord avec le cahier des charges de vélos fournis ou réparés Vélo-Égaux.

Ces structures devront être au nombre maximum de 3 sur le territoire d'essaimage et être en capacité, dans leur ensemble, de décliner un parcours complet auprès des bénéficiaires. Elles devront signer un contrat de prestation de services avec FUB Services et seront considérées comme prestataires du programme.

Les structures prestataires peuvent être membres du consortium, ou des structures externes auquel le consortium fait appel pour réaliser les prestations.

Accompagnement des bénéficiaires

Les consortiums retenus s'engagent à désigner, parmi le personnel de l'une des structures membre du consortium, un conseiller ou une conseillère vélo. Cette personne aura le rôle d'accompagner les bénéficiaires sur leur territoire, tout au long de leur parcours.

Cet accompagnement est réalisé auprès des bénéficiaires, avec pour outil principal la plateforme Vélo-Égaux. Il comprend les activités suivantes :

- Accueillir les bénéficiaires, leur présenter l'accompagnement, réaliser un Diagnostic Mobilité Vélo initial en appliquant la méthodologie du programme ;
- Préconiser un parcours adapté aux besoins identifiés lors du Diagnostic ;
- Coordonner les interventions des prestataires après des bénéficiaires ;
- Suivre la progression des bénéficiaires tout au long du parcours afin de prévenir tout décrochage et prévoir l'ajustement du parcours si nécessaire ;
- Réaliser un bilan à chaud à l'issue du parcours.

Reporting opérationnel et financier

Les structures porteuses des consortiums retenus s'engagent à rendre compte des actions réalisées auprès des bénéficiaires accompagnés dans leur dispositif en expérimentation, en utilisant la plateforme et les outils numériques mis à disposition par l'équipe nationale. Cela implique notamment :

- La justification de l'éligibilité des bénéficiaires du programme ;
- La réalisation, par le conseiller ou la conseillère vélo, des séances d'accueil, de diagnostic, de suivi et de bilan auprès des bénéficiaires du programme ;
- Le suivi des interventions des prestataires, dans le respect des plafonds fixés pour les enveloppes budgétaires dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires.

5. Financement

Objets de financement

Deux types de financement émanent du programme, à destination des territoires d'essaimage.

1. Un soutien financier à l'essaimage pour la mise en œuvre du projet, versé au consortium (via le porteur) et au montant variable selon le type de projet ;
2. Le financement des parcours bénéficiaires (comprenant les séances de vélo-école, initiation mécanique et la remise de vélos prêt-à-rouler), facturés par les prestataires au programme selon la tarification en vigueur, uniquement dans le cadre de projets « Expérimentation ».

Soutien financier à l'essaimage

Montants

Le consortium d'un territoire d'essaimage peut prétendre à l'un des deux montants de soutien financier proposés par Vélo-Égaux, en fonction du projet qu'il soumet à l'AMI :

- 8 000 € HT pour un projet « Incubation »
- 11 000 € HT pour un projet « Expérimentation »

Attention : une légère revalorisation à la hausse de ces montants, dans une limite de + 5%, pourra être communiquée aux lauréats en fonction de la répartition du nombre de projets « Expérimentation » et « Incubation ».

Compléments de financement

Les consortiums sont incités à inclure de l'auto-financement et/ou des co-financements à leur budget prévisionnel, en complément du soutien financier Vélo-Égaux.

En conformité avec la doctrine des programmes CEE, il n'est pas possible d'inclure un co-financement d'autres programmes CEE. Les co-financements de l'ADEME seront analysés au cas par cas.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles pour le soutien financier peuvent être de diverses natures :

- **Temps de travail du personnel des membres du consortium** pour, entre autres :
  - Mettre en œuvre le projet d'essaimage
  - Réaliser les actions de suivi et reporting dans le cadre du programme
  - Participer à l'accompagnement Vélo-Égaux
  - Participer à la démarche de capitalisation du programme ; p.e. en prenant part à des ateliers de retours d'expérience sur son territoire, en testant les outils conçus par l'équipe du programme pour qu'ils soient améliorés, etc.
- **Frais du personnel des membres du consortium** : participation au programme d'accompagnement, de formations, etc.
- **Frais de partenaires ou prestataires externes au consortium et contribuant au projet** pour, entre autres :
  - Participer à des temps du programme d'accompagnement Vélo-Égaux
  - Suivre une formation, par exemple :
    - Formation Vélo-Égaux pour prescripteurs « La marche et le vélo dans l'accompagnement mobilité » (deux sessions en 2026 et possibilité de renouvellement selon les besoins exprimés par les consortiums dans la fiche projet)
    - Formation au CQP « Animateur Mobilité Vélo »
    - Formation au Brevet « Initiateur Mobilité Vélo »

- **Achat de matériel pour outiller les structures chargées d'opérer les parcours bénéficiaires** (séances vélo-école, initiation mécanique et/ou la réparation de vélos prêt-à-rouler), dans la limite de 20% du soutien financier.
- **Autres types de dépenses justifiées pour réaliser les actions du projet d'essaimage du consortium.**

Modalités de versement

Le soutien financier sera versé à la signature de la convention (aux alentours de février).

Le calendrier et les modalités de versement seront précisés dans la convention liant FUB Services et les membres d'un consortium lauréat.

Le porteur du consortium lauréat devra :

- Recevoir l'ensemble du soutien financier ;
- Reverser le soutien financier aux membres du consortium ou réaliser les dépenses pour le compte de membres du consortium ou partenaires externes au consortium, selon la répartition décidée par le consortium et formalisée dans la convention ;
- Réaliser le reporting des dépenses du projet d'essaimage du consortium, y compris du soutien financier Vélo-Égaux ;
- En cas de consommation partielle du soutien financier, reverser la somme non-consommée à FUB Services lors du dernier trimestre 2026.

Financement des parcours bénéficiaires

Ce financement concerne uniquement les projets « Expérimentation », et vient s'ajouter au soutien financier de 11 000 € HT.

Tarifs

Les prestataires sont rémunérés pour la réalisation des séances d'apprentissage de la mobilité à vélo, d'initiation mécanique, et la réparation de vélos prêt-à-rouler fournis aux bénéficiaires.

Les tarifs pour les prestations d'Accompagnement (séance des modules 1 à 5) sont les mêmes que ceux en vigueur pour les prestataires de la phase pilote :

Module	Durée	Nb de pers min/séance	Nb de pers max/séance	Tarif HT
Module 1 : Maîtrise du vélo	1h30	-	8	25 € / pers
Module 2 : Code de la route et de la rue	1h30	-	16*	13,33 € / pers
Module 3 : Rouler en milieu cible	1h30	-	5	40 € / pers
Module 3bis : Rouler en milieu cible – coaching individuel ou en binôme	1h	1	2	150 € / séance
Module 4 : Bilan / conseil - les avantages du vélo, équipement, organisation (stationnement, etc.)	1h	-	16*	13,33 € / pers
Module 5 : Initiation mécanique	2h	4		400 € / séance

Le tarif pour la prestation de Réparation est fixé à 150 € HT par vélo fourni ou réparé.

Modalités de paiement

Toutes les prestations sont facturées par le prestataire via la plateforme Vélo-Égaux.

Trois types de factures sont à soumettre, en fonction de la nature des prestations réalisées :

- Facture de prestations « Accompagnement », regroupant les séances des modules 1 à 5 animées auprès des bénéficiaires
- Facture de prestations « Vélos fournis » remis aux bénéficiaires
- Facture de prestations « Vélos réparés » remis aux bénéficiaires.

Les prestataires facturent leurs prestations mensuellement, le mois N+1 pour les prestations du mois N, à condition que leur suivi ait été préalablement réalisé.

Le suivi correspond aux tâches suivantes sur la plateforme :

- Pour les prestations « Accompagnement », le prestataire :
    - Doit indiquer la présence ou absence des bénéficiaires aux séances sur la liste de présences de la plateforme ;
    - Peut inscrire les bénéficiaires à d'autres séances « Accompagnement », dans la limite du nombre total de séances définies pour les bénéficiaires par leur Conseiller ou Conseillère vélo ;
    - Peut écourter ou allonger le module en cours d'un bénéficiaire, en fonction de sa progression pédagogique ;
    - Doit faire signer la feuille d'émargement par les bénéficiaires présents à la séance puis la téléverser.
- Pour les prestations « Vélos », le prestataire :
    - Pour chaque vélo réparé ou fourni, enregistre le numéro de marquage et le bénéficiaire à qui il a été remis ;
    - Doit faire signer le bon de livraison par les bénéficiaires se voyant remis un vélo puis le téléverser.

Lors du mois N+1, les prestataires créent un dossier facture sur la plateforme et accèdent à la synthèse des prestations facturables et leurs montants associés. Les prestataires intègrent ces montants à une facture émise par leur structure, en cohérence avec le modèle de facture proposé par le programme, et la téléversent sur la plateforme.

L'équipe Vélo-Égaux traite les factures sur la plateforme et ne les valide qu'à condition qu'elles soient conformes aux règles de facturation. En cas de refus, le prestataire a la possibilité de corriger le suivi des prestations et/ou de la facture associée.

6. Construire sa réponse à l'AMI

Deux fiches sont à compléter, en prenant en compte vos besoins et capacités, ainsi que les apports opérationnels et financiers du programme. Pour vous guider dans la complétion de votre candidature, consultez les éléments ci-dessous.

Fiche projet

Les éléments de l'AMI à mobiliser

Dans la **fiche projet** (4. Plan d'action et calendrier), indiquez les actions que votre consortium projette de mettre en œuvre à différentes échéances, en intégrant :

- Les apports du programme que vous estimez pertinents pour votre projet d'essaimage.
  Se référer aux actions d'animation de la communauté Vélo-Égaux et d'outillage pour la conception et promotion de votre dispositif citées dans la section **3. Apports du programme > Soutien au projet.**
- D'autres actions que le consortium souhaite mettre en place localement.

Exemples de familles d'actions

- Participation aux temps d'échanges collectifs du réseau Vélo-Égaux
- Participation à la co-construction du guide de mise en œuvre en 2026
- Actions de suivi et reporting dans le cadre du programme
- Actions de mobilisation de partenaires potentiels (création ou participation à des événements avec de potentiels, prescripteurs, financeurs, prestataires, bénéficiaires…)
- Montée en compétences d'acteurs clé pour le projet, participation à des formations : Animateur.ice Mobilité Vélo (CQP, BPJEPS, autre) pour le fonctionnement d'une vélo-école ; formation de prescripteurs et prescriptrices de la mobilité aux enjeux de la marche et du vélo (« La marche et le vélo dans l'accompagnement mobilité ») pour leur permettre d'orienter efficacement des publics vers le programme, etc.
- Organisation d'une visite apprenante dans une structure (Vélo-Égaux, accompagnement social, mobilité vélo, etc.)
- Mise en place d'actions de communication pour faire connaître le dispositif aux partenaires
- Expérimentation d'accompagnement pour des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, publics allophones, personnes en responsabilités familiales telles que la garde d'enfants, etc.)
- Participation ou création d'événements en lien avec le dispositif
- Actions d'intégration et/ou d'articulation du dispositif avec une politique publique ou plan local (PDMS, SCoT, PLUi, PCAET…)
- Conception et/ou mise en route des modules d'accompagnement (Vélo-école, initiation mécanique, remise de vélo)

- Aménagement et achat d'outils pour ouvrir un atelier mécanique à des bénéficiaires

Fiche budget

Les éléments de l'AMI à mobiliser

Dans la **fiche budget**, indiquez :

- **Pour les dépenses** : les actions associées, la structure (membre du consortium ou externe) qui en bénéficie, et les montants HT.
  Se référer aux dépenses éligibles citées dans la section 5 Financement > Soutien financier à l'essaimage.
- **Pour les recettes** : les sources de financement et les montants HT.

Les actions indiquées dans la fiche budget doivent être en cohérence avec le contenu de votre **fiche projet.**

7. Modalités de candidature

Calendrier

- **Mercredi 19 novembre 2025** : diffusion de l'AMI d'essaimage
- **Vendredi 19 décembre 2025 à 23h59 :** date limite de réception des candidatures
- **Semaine du 26 janvier 2026** : annonce des lauréats

Documents de l'AMI

Les différentes pièces à consulter pour répondre à l'AMI :

- **Le règlement de l'AMI**
- **La fiche projet** : à compléter pour décrire le projet d'essaimage, dans sa déclinaison Expérimentation ou Incubation (au choix).
  Attention, une candidature positionnée sur les deux types de projets ne pourra pas être retenue.
- **La fiche budget :** à compléter pour décrire les sources de financement et les dépenses prévues pour le projet d'essaimage, quelle que soit leur typologie.
- **La grille de critères** : présente les critères d'évaluation des candidatures et la méthode de notation.
- **Le modèle de convention** : sur la base duquel sera produite la convention spécifique à votre consortium en cas de sélection.
  Attention : le contenu de ce modèle reste sujet à modification, en fonction de l'avis d'experts juridiques dont l'avis n'a pas été rendu à date de publication du présent l'AMI.
- **La Foire aux Questions (FAQ)** : mise à disposition sur cette page, et mise à jour tout au long de la période de réponse.

Dossier de candidature

<u>Les documents composant la candidature à soumettre par le consortium sont les suivants :</u>

1. **Fiche projet** complétée et renommée :
    a. En cas de candidature « Expérimentation » : [NomTerritoire]_ Exp_Projet
    b. En cas de candidature « Incubation » : [NomTerritoire]_ Inc_Projet
2. **Fiche budget** complétée et renommée :
    a. En cas de candidature « Expérimentation » : [NomTerritoire]_ Exp_Budget
    b. En cas de candidature « Incubation » : [NomTerritoire]_ Inc_Budget
3. **Les statuts de la structure porteuse**

Les consortiums candidats doivent envoyer leur dossier de candidature complet avec l'ensemble des documents en format PDF par mail à l'adresse contact-veloegaux@fub.fr avec pour objet (au choix selon le type de candidature :

- « Candidature essaimage – [Expérimentation] [Nom territoire] »
- « Candidature essaimage – [Incubation] [Nom territoire] ».